



Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Education Nationale

Philippe VINCENT
Secrétaire général du SNPDEN

SNPDEN
21 rue Béranger
75003 PARIS

01.49.96.66.66 (standard)

siege@snpden.net
www.snpden.net

N° Siret : 30448780400045

Paris, le 12 novembre 2019

à **M. Jean-Michel BLANQUER**
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité
établissements d'enseignement

Monsieur le Ministre,

Il y a 25 ans, le dimanche 27 novembre 1994, pour la première fois de son histoire, le SNPDEN organisait une manifestation à Paris qui rassemblait près de 40% des chefs d'établissement et adjoints des collèges et lycées de tout le pays.

Il s'agissait alors de dénoncer les condamnations pénales, liées à des questions de sécurité, qui venaient de frapper deux proviseurs : l'un en Isère suite à un accident survenu sur une machine dangereuse, à une époque où la France peinait à se mettre en conformité avec les directives européennes, l'autre en Seine-Saint-Denis, qui concernait le décès, le 5 décembre 1991, d'un élève victime de la chute d'un panneau de basket, pourtant inaccessible, dans un établissement en travaux.

Un an après, le 1^{er} décembre 1992, l'incendie du lycée Robert Schuman de Colombes, entièrement détruit en quelques minutes, rappelait moins de 20 ans auparavant le drame du collège Edouard Pailleron, le 6 février 1973, qui provoqua le décès de 16 élèves et 4 adultes.

Ce nouvel incendie, heureusement sans victime, témoignait de l'importance de la question de la sécurité face au risque incendie, alors qu'existaient encore dans le pays des centaines d'établissements à structures métalliques, pourtant normalement mieux protégés depuis 1973.

C'est pourquoi, le SNPDEN avait accueilli très favorablement la création, en mai 1995, d'un Observatoire National de la Sécurité des établissements scolaires, par transformation de la « *Commission nationale d'évaluation et de proposition pour la sécurité des établissements scolaires* » mise en place en 1994.

Se sentant démunies face à des législations et réglementations en constantes évolutions, transférant aux EPLE des charges de plus en plus contraignantes en matière de sécurité, santé, hygiène au travail, les directions des collèges et lycées ont pu, depuis 25 ans, grâce à l'ONS, être accompagnées dans la mise en œuvre des lourdes responsabilités qui leur incombent.

.../...

D'autant que ces responsabilités n'ont cessé de s'étendre en fonction parfois d'évolutions législatives positives. C'est le cas de l'accessibilité des établissements, mais surtout suite aux drames, risques, accidents et incidents qui ont pu survenir durant cette période : risque industriel, après l'explosion de l'usine AZF, climatique, par inondations ou cyclones...

Qu'il s'agisse des enquêtes menées auprès des EPLE, des supports de recensement, des fiches thématiques ou du rapport annuel, ce sont là de précieux outils pour tous les établissements, notamment quand il s'est agi d'élaborer des Plans Particuliers de Mise en Sécurité, pour prendre en compte, en particulier, les risques spécifiques auxquels sont confrontés les collèges ou les lycées.

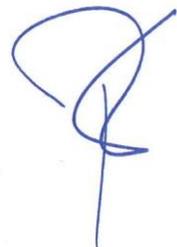
C'est bien parce que ce sont des préconisations que peut émettre l'ONS, et non des injonctions, et parce que celles-ci sont élaborées dans un cadre propice au meilleur dialogue, permettant à de nombreuses composantes qui y sont représentées de s'exprimer – collectivités territoriales, Sécurité civile, Ministères (dont notamment l'Intérieur, l'Education, l'Equipement, l'Agriculture,...), chefs d'établissement (avec pour l'enseignement secondaire public, le SNPDEN), organisations syndicales enseignantes, organisations des parents d'élèves du public et du privé - qu'elles bénéficient de la plus large audience et reconnaissance.

La menace de disparition qui semble peser sur l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité serait, dans ces conditions, alors que nous venons de vivre un nouvel accident industriel à Rouen, un bien mauvais signal adressé aux établissements scolaires sur ces questions fondamentales.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons de rassurer les personnels de direction et notre organisation, qui a grandement contribué à sa création, sur le maintien de l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité ou, à tout le moins, de l'ensemble des missions qu'il exerçait dans un cadre multi-partenarial.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Ph. VINCENT



SNPDEN
21 rue Béranger
75003 PARIS

01.49.96.66.66 (standard)

siege@snpden.net
www.snpden.net
N° Siret : 30448780400045